

Sommaire :

- Page 1 : édito
- Page 2 : réforme territoriale
- Page 3 : CHS-CT

Réforme territoriale, 2016 année du grand chambardement ?

Le moins que l'on puisse dire c'est que le mois de septembre fut mouvementé, émaillé par un chapelet de nouvelles importantes : suspension du projet de CFA-R, départ du DRAAF, réorganisation liée à la grande région.

Ces annonces, qui n'ont pas troublé le déroulement de la rentrée, globalement bien préparée ce qui est la moindre des choses, ne participent pas à améliorer le climat général de morosité résignée observé dans les établissements.

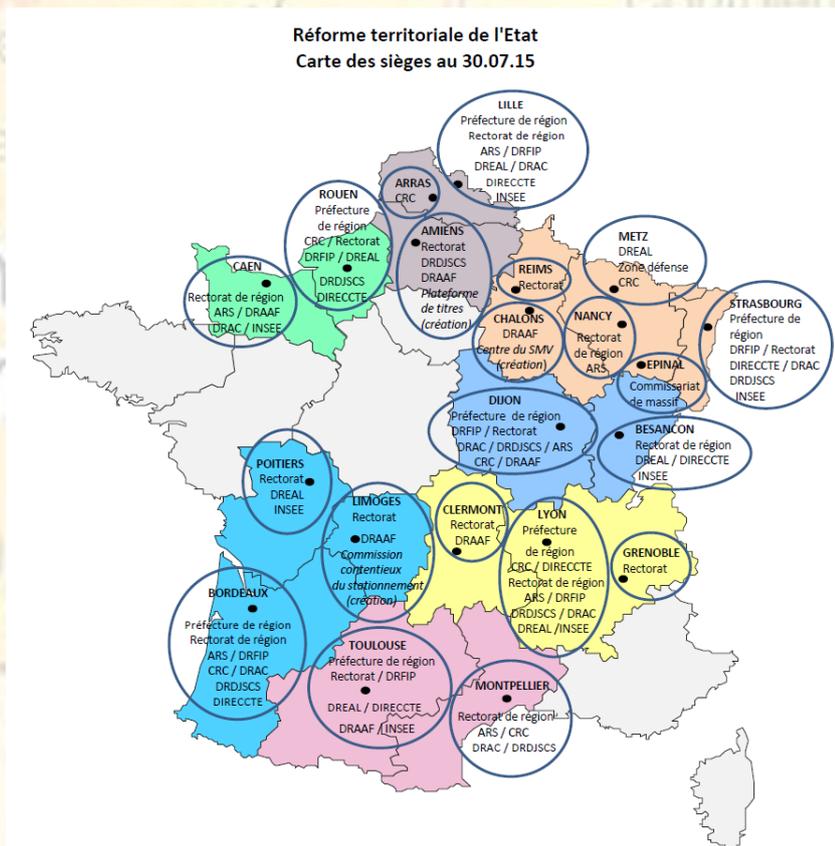
Même la bonne surprise que constitue la légère croissance des effectifs de l'enseignement agricole public (+58 élèves en Poitou-Charentes) est à relativiser. Dans les faits, nous n'avons accueilli que 9 élèves supplémentaires en seconde générale alors qu'il existe 10 classes. L'augmentation dans les lycées de l'EN est bien plus forte et se traduit par de nombreuses ouvertures de classes de seconde dans toute la région. Quant à la voie professionnelle, c'est le statut quo, même là où la pression scolaire est forte à l'entrée en seconde pro.

Le DRAAF, Michel Sinoir, parti mi-septembre, est donc être remplacé. Le poste proposé au mouvement et pourvu par monsieur Lobjoit avec une affection à Limoges (!!!) et une mission de « préfigurateur ».

Avant même sa création, la Grande Région aura fait sa première « victime » et illustre les effets néfastes de la mise en concurrence des territoires et des personnels.

Le Préfet d'Aquitaine, « préfigurateur » affirme dans la presse : « la Grande Aquitaine, (...), a pour objectif de réduire les effectifs de son administration », met en évidence que les motivations de la réforme territoriale s'avèrent essentiellement économiques alors qu'il est question d'organisation sociale !!! Les masquent tombent, certainement à cause du nez qui pousse.

Ainsi la réforme territoriale suit sa marche (forcée) en avant, prend forme et les élections approchent. Autant de raisons d'être vigilant et actif le sujet.





La lettre d'information du SNETAP Poitou-Charentes

REFORME TERRITORIALE : POUR UN SNETAP-FSU ACTEUR

Contexte et repères :

Le vote de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République promulguée au mois d'août 2015) qui donne de nouvelles compétences aux régions, organise la nouvelle configuration des régions et la création des métropoles (MAPTA modernisation de l'action publique territoriale) forme à ce jour « l'acte 3 de la décentralisation ».

Le gouvernement, en lien avec cet acte et le travail sur la revue des missions de l'Etat, a décidé de réorganiser les administrations territoriales de l'Etat et leur présence dans les 17 régions restructurées donnant 7 nouvelles régions.

Toutes les Directions Régionales fusionnent en une seule avec une particularité pour le MAAF.

Le gouvernement a nommé :

des préfets « préfigurateurs » (les prochains préfets de Région). Ils sont actifs dans les nouvelles régions résultant de la fusion. des DRAF « préfigurateurs », seuls interlocuteurs des Préfets et Présidents de Régions. En l'occurrence, celui de Poitou-Charentes qui a donc compétence en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Dans un contexte politique et budgétaire :

Election des nouveaux Conseillers Régionaux les 6 et 13 décembre 2015 ; scrutin de liste par circonscription électorales départementales (les listes régionales devront présenter dans chaque département des listes présentant une alternance femme-homme de candidats, le nombre de candidat(e)s variant en fonction de la population.

Dans le cadre de l'austérité, les collectivités territoriales subissent une baisse des dotations énormes (Moins 11,7 Mds d'€ de 2014 à 2017 et moins 28 Mds en cumulé) amenant une réduction drastique des subventions des services publics territoriaux et de l'investissement.

Ces choix politiques auront des conséquences sur l'organisation et le fonctionnement de notre administration et de nos EPL.

Le Snetap-FSU doit s'en préoccuper sans retard, sous peine de manquer cette nouvelle étape de la « décentralisation » et d'être en mesure de peser dès maintenant, ce qui est essentiel, sur les dossiers importants pour nous.

Quel est le nouveau cadre de notre activité régionale ? Quels sont les enjeux ? Quelles propositions pour se préparer à cette nouvelle et rapide échéance ?

Des dossiers « politiques » importants :

Gestion des personnels et des postes, pour les personnels territoriaux et particulièrement pour les fonctions n'existant que dans une ancienne Région (ATPR et Animation Culturelle, développeur de l'apprentissage en Poitou-Charentes)

pour les fonctionnaires d'Etat à priori pas de modification. Demande de la création de postes de **SRFD adjoint** dans chaque ancienne Région.

Construction, rénovation et fonctionnement matériel des lycées, des exploitations et ateliers technologiques : la Région en a la responsabilité et vote le budget correspondant. Y compris le **transport scolaire**.

Gestion de l'Apprentissage, la Région en a la responsabilité et vote le budget correspondant, élaboration de la **carte des formations**.

Subventions aux activités des lycéens et apprentis, chèque-livres, UNSS...

Représentativité des personnels dans les instances.

Pour un Snetap-FSU acteur avec la FSU et ses syndicats nationaux : des propositions pour l'activité syndicale à mener .

Revendiquer l'alignement sur la situation la plus favorable existant dans les anciennes Régions pour la nouvelle Région.



La lettre d'information du SNETAP Poitou-Charentes

CHS-CT enfin des avancées.

Pourquoi s'en priver ? C'est bien une victoire. Ne boudons pas notre plaisir !

6 jours obtenus au moins pour chaque membre du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, titulaire ou suppléant, hors réunion des instances. **On ne peut que s'en féliciter et considérer que c'est un véritable acquis social, fruit de la détermination des organisations syndicales, dont le SNETAP-FSU.** 6 jours : ce sont des moyens conséquents qui nous engagent pleinement, devant tous les personnels. Ils ne récompensent pas chacun des membres du Comité comme s'il s'agissait de leur octroyer autant de jetons de présence pour leur participation à telle ou telle réunion. Bien au contraire ! Ils garantissent les conditions, pour ce comité, d'exercer ses missions, de définir ses actions, de mener les enquêtes qu'il estime nécessaires et les réflexions qui s'imposent, de déterminer les méthodes et de se doter d'un véritable cahier des charges. Le CHSCT ne peut plus être, désormais, qu'une simple instance d'enregistrement, où l'on se contenterait simplement de cocher des cases en fonction d'items prédéfinis. **Le SNETAP-FSU, aussi bien au niveau national que régional, avait toujours dénoncé ce dévoiement que l'administration avait tendance à nous imposer.**

Ces moyens, aujourd'hui, nous confortent dans ce que nous avons toujours estimé être le rôle des CHS-CT : répondre, dans l'urgence des situations de crise ou non [dans la prévention de ces situations], à des problèmes qui, pour ne pas avoir été traités ou anticipés, rendent la vie au travail de chaque agent difficile.

Gouvernance des établissements mais aussi au niveau académique, articulation entre les différents services et les missions de chacun, modalités de reconnaissance des agents dans l'exercice de leurs fonctions ou celle des torts subis, processus de réparation, prévention des risques psycho-sociaux... Autant de sujets et de problématiques qui ne nous ont jamais laissé indifférents et qui, dorénavant, peuvent véritablement être pris en charge et abordés. Ces 6 jours imposent au Comité de se mettre au travail ! Ils définissent un cadre et une responsabilité. Parce que nous aussi, nous sommes soucieux de l'utilisation des deniers publics, gageons qu'ils nous permettent d'être véritablement efficaces.

Parce que décidément, il n'y a rien de pire qu'une vie au travail devenue tout à fait insupportable !

A.PERRIER

N'HESITEZ PAS A NOUS SOLLICITER POUR ORGANISER UNE REUNION D'INFORMATION SYNDICALE DANS VOTRE LYCEE

C'est le syndicat qui demande l'autorisation nécessaire, elle doit être demandée au moins huit jours avant.
Cette réunion est prise sur le temps de travail, elle est d'une heure par mois et peut-être cumulée jusqu'à trois heures

Y. LE BLANC Snetap-FSU Poitou-Charentes

legta ENILIA-ENSMIC

17700 Surgères

En me syndiquant... qu'est-ce que je gagne ?

En te syndiquant tu choisis déjà de rompre avec l'isolement, l'individualisme et l'égoïsme qui gangrènent de plus en plus nos communautés de travail et nos établissements.

En te syndiquant tu partages activement les valeurs de fraternité, d'équité et de solidarité portées par le SNETAP-FSU et tu apportes ton soutien à la défense collective des droits des personnels contre les manquements au droit, les abus et les décisions arbitraires.

En te syndiquant, tu bénéficieras en outre :

- D'une écoute attentive, de conseils personnalisés et d'un soutien sans faille de notre organisation syndicale en cas de difficulté ou de conflit professionnel.
- D'une intervention du Bureau Régional du SNETAP-FSU Poitou-Charentes auprès de la direction de ton établissement ou de l'autorité académique en cas de difficulté persistante.
- D'un appui de nos élus CAP pour tout ce qui concerne le déroulement de ta carrière professionnelle (avancement, mutation, congé formation ou mobilité...)
- D'un appui juridique de nos instances nationales si nécessaire.

Comment te syndiquer ?

En contactant directement le secrétaire ou le trésorier de la section syndicale SNETAP-FSU de ton établissement ou s'il n'y a pas de section syndicale constituée dans ton établissement en te connectant sur le site du SNETAP-FSU :

snetap@snetap-fsu.fr